
Lettre du citoyen Bouchotte, ministre de la Guerre, qui fait passer des traits de bravoure accomplis lors du blocus de Landau, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

Jean Baptiste Noël Bouchotte

Citer ce document / Cite this document :

Bouchotte Jean Baptiste Noël. Lettre du citoyen Bouchotte, ministre de la Guerre, qui fait passer des traits de bravoure accomplis lors du blocus de Landau, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 325-326;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30759_t1_0325_0000_21

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Au cantonn^t de Fremeshoff, près Saar-Libre, 13 vent. II] (1).

« Citoyen président,

Fais accepter à la Convention les vœux sincères d'un ancien militaire qui, retiré du service, a senti encore renaître un instant de vigueur et a brigué la gloire de verser son sang pour la patrie avec d'autant plus de justice qu'il combat pour une cause sacrée. Quelle différence du tems, ou pour un tyran tant de millions de citoyens étoient sacrifiés à son ambition. Grâce à la lumière qui a désillé nos yeux, nous sommes libres. L'hydre abominable du despotisme rend les derniers soupirs, nous allons ouvrir une glorieuse campagne, nous finirons d'exterminer la horde infâme des scélérats. Point de paix Législateurs ; je rends grâce à la divinité d'avoir prolongé mes jours pour rendre à ma patrie ce que le luy devois.

Fais agréer à l'auguste Convention ce faible don de 150 l. C'est peu, mais c'est de bon cœur. Courage, Législateurs, vous estes immortels, et ne quittez votre poste qu'après nous avoir assuré notre bonheur. Tout nous présage un avenir consolant, l'aurore de nos beaux jours paraît, ses rayons divins et vivifiants s'étendent et vont allumer notre courage avec plus de force. Vive la Sainte et Divine Montagne. S. et F. »

LAROCHE.

65

Le citoyen Houdelette, le plus jeune des huis-
siers de la Convention, volontaire au 9^e bataillon de la réserve, cantonné à St-Rémy-Mal-Bâti, sous Maubeuge, vu la foiblesse de sa santé, occasionnée par plusieurs fluxions de poitrine, réclame un poste moins fatigant où il puisse servir la République.

Renvoi aux comités de la guerre et des inspecteurs de la salle, pour le rappeler à son poste, s'il y a lieu (2).

66

Les citoyens de la section de l'Indivisibilité viennent offrir du salpêtre, fruit de leurs premiers travaux (3).

REMY, orateur de la députation. Législateurs,

Et nous aussi nous savons faire du salpêtre. Sitôt que nous avons su que la République en avait besoin, nous nous sommes empressés, d'apprendre cet art. Sous le règne de la tyrannie il eut falu des années, sous celui de la liberté, deux décades nous ont suffi pour apprendre à extraire des entrailles de la terre cette matière

(1) C 294, pl. 970, p. 31.

(2) P.V., XXXIII, 204. Minute d'où sont extraits les compléments (C 295, pl. 991, p. 18). Un décret qui le concerne, est inscrit au reg., au 21 vent., sans nom de rapporteur (n° 8406).

(3) P.V., XXXIII, 204. B^{an}, 25 vent. (2^e suppl^t) ; Débats, n° 538, p. 282 ; Mon., XIX, 685 ; J. Sablier, n° 1191 ; C. univ., 23 vent.

précieuse qui doit former la foudre qui anéantira nos ennemis.

La section de l'Indivisibilité vient, Citoyens représentants, vous offrir les premiers fruits de ses travaux pour que du haut de cette Montagne d'où est sortie la sainte déclaration des droits, vous lanciez avec un courage qui étonnera l'univers la foudre qui exterminera tous nos ennemis, tant sur terre que sur mer ; pour que vous racheviez de purger le sol de la liberté des vils satellites du despotisme ; enfin que la Convention Nationale unie de cœur et d'esprit avec nos nouveaux salpêtriers, avec nos courageux défenseurs qui sont aux frontières avec nos braves marins, les Français puissent crier tous ensemble : Vive la Convention Nationale, Vive à jamais la République une et indivisible (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

67

Le ministre de la guerre adresse à la Convention un relevé de plusieurs traits de bravoure, et l'état des républicains qui se sont distingués dans les affaires qui ont précédé la levée du blocus de Landau.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

Le ministre de la guerre fait passer à la Convention la note de plusieurs traits d'héroïsme recueillis parmi le grand nombre d'actions mémorables qui illustrent chaque jour les défenseurs de la République : nous les transcrivons (3). Chacun d'eux a excité les plus vifs applaudissemens.

[A. du Rhin, 5^e C^{te} du 2^e B^{an} du 83^e rég^t d'infanterie].

Le 24 frimaire, le bataillon eut ordre d'aller en tirailleurs dans les bois d'Haguenau. Après un tiraillement de douze heures, les cohortes mercenaires furent obligées de se retirer et de céder le terrain aux Français. Le citoyen Blanchard aperçut un de ses frères embarrassé de faire sa retraite de l'endroit où son ardeur l'avoit engagé ; il vole à son secours : chemin faisant, il fut assailli par un esclave autrichien, puis par deux, puis par trois ; cela ne l'épouvante pas ; il se bat avec intrépidité. *Rends-toi, Français, ou tu es mort.* — *Non, je ne me rendrai pas : vive la république ! il faut vaincre ou mourir pour elle.* Ce brave guerrier avoit mis deux de ces misérables hors de combat ; mais sept blessures considérables le firent tomber pour mort sur le champ de bataille ; il fut par eux abandonné.

Blanchard, reconnu parmi les hommes restés sur le champ de bataille pour n'être pas mort, a été porté à l'hôpital ; on espère le revoir dans un mois au plus ; mais il sera estropié.

(1) C 295, pl. 991, p. 27.

(2) P.V., XXXIII, 204.

(3) Lettre d'envoi du g^{ral} Bourcier, datée du Quartier général de Kurweiller, 9 pluv. II (B^{an}, 22 vent. ; M.U., XXXVII, 365).

[9^e rég' de cavalerie].

Le citoyen Pierre Cibeau, brigadier audit régiment, né à Versia, district de Lons-le-Saunier, département du Jura, âgé de 34 ans, étant de grande garde le 10 frimaire, sur les hauteurs de Brumpt; le poste qu'il commandoit ayant été attaqué, à 2 heures du soir, par les dragons ennemis, et les ayant chargés, il s'est trouvé seul investi par cinq satellites des despotes, et, malgré la supériorité du nombre, deux de ces dragons sont tombés dans un fossé, meurtris de coups, et blessés à mort; les autres ont pris la fuite.

Le 13 du même mois, en avant de la Wantzenau, en chargeant ces mêmes ennemis, il a tué un de leurs adjudans-généraux, avec trois de ses esclaves, en les poursuivant jusques sur leurs batteries. En se retirant, il essuya une décharge d'artillerie, et a eu son cheval blessé d'un éclat d'obus. La modestie de ce brave républicain avoit laissé jusqu'à ce jour ces belles actions ignorées; il a dit n'avoir fait que son devoir, mais les témoins de ces traits d'héroïsme ont cru qu'il étoit du leur de les publier, et se sont empressés de les faire connoître. (*Applaudi*).

[2^e rég' de cavalerie].

Le citoyen Antoine Mignon, cavalier audit régiment, natif de Bligny-sur-Ouche, district de Beaune, département de la Côte-d'Or, étant un jour à tirailler avec deux de ses camarades, sur les hauteurs de Brumpt, fut chargé par un peloton de cavalerie ennemie; la partie étant si inégale, les deux républicains se replièrent sur l'armée française; mais quel furent l'étonnement et la douleur du citoyen Mignon, lorsqu'en se retournant, il voit son camarade entouré d'une vingtaine de hussards autrichiens! il s'arrête, et examine quel parti il a à prendre dans cet instant; il aperçoit que plusieurs d'entr'eux se portent en d'autres points; et qu'il n'en reste plus que trois. Alors, ne consultant que son courage et l'amitié, il fond sur ces trois brigands, les met en fuite, et ramène son camarade au milieu des siens qui le croyoient perdu. (*Applaudi*).

Le même Mignon aperçut, une autre fois, un sergent du dixième bataillon du Jura et un autre volontaire (on ignore de quel bataillon), tous deux entourés de douze à quinze hussards ennemis; ledit Mignon, indigné, vole au secours de ses deux frères d'armes; d'un coup de carabine fait mordre la poussière à celui des ennemis le plus acharné; fond sur les autres le sabre à la main, les met en fuite, et ramène ses deux frères d'armes, avec le cheval du hussard qu'il avoit tué. (*Applaudi*).

A la prise de Wissembourg, le citoyen Mignon entra dans une vigne où il aperçut quatre Autrichiens qui cherchoient à gagner leur armée; il charge sur eux, et les ramène tous quatre prisonniers. (*Applaudi*).

[2^e b^{on} de Lot-et-Garonne].

Le citoyen Pierre Lafargue, né à Tonneins-la-Montagne, département de Lot-et-Garonne, fut blessé, le 13 brumaire, dans le bois Rheinfeld, d'une balle à la cuisse; il eût le courage de l'arracher lui-même, en chargea son fusil et la renvoya aux ennemis en disant ces mots : *Tiens*

J... F..., voilà comme les républicains se battent.

Le citoyen Joachim Laréguière, capitaine audit bataillon de Lot-et-Garonne, le 12 frimaire, ayant eu la jambe emportée d'un boulet de canon à Ganthheim, s'écria : *Vive la république ! mes camarades, vengez-moi ; je suis guéri.*

Le citoyen Guillaume Delga, volontaire du district de Tonneins, département de Lot-et-Garonne, le 26 frimaire, étant à tirailler à Griechime, fut assailli par six hussards ennemis, contre lesquels il se défendit en parant les coups de sabre avec sa baïonnette.

Le citoyen Jean Laudier, volontaire du district de Tonneins, département de Lot-et-Garonne, le 22 juillet 193 (vieux style) : blessé d'une balle à la cuisse, arracha cette balle avec la pointe de son couteau, la remit dans son fusil et la renvoya aux ennemis en disant ces mots : *J'ai encore des balles, je n'ai pas besoin des tiennes.* (*Applaudi*).

[3^e rég' d'hussards, A. de la Moselle].

Hussards qui se sont distingués dans la mémorable journée du 2 nivôse. Le citoyen Jean Waldek, maréchal-des-logis, s'est précipité au milieu des dangers pour voler sur une pièce de canon, suivi d'un maréchal-de-logis en chef, Michel Kieffer, et de deux hussards : ils ont ramené une pièce de canon entre eux quatre. (*Applaudi*).

Le brigadier Jean Christian prit à la même affaire une autre pièce de canon avec quelques hussards de son détachement. Ils l'ont conduite au général qui leur en a donné reçu. (*Applaudi*).

P.c.c. : BOUCHOTTE (1).

68

[VOULLAND], membre du comité de sûreté générale fait un rapport et propose un projet de décret relatif au citoyen Courbis, maire de Nîmes (2).

VOULLAND, au nom du comité de sûreté générale. L'hydre de l'aristocratie, abattue pour ne plus se relever, semble vouloir faire dans ce moment les derniers efforts pour renaître, s'il étoit possible, de ses propres cendres.

On la voit se reproduire sous toutes les formes, s'agiter dans tous les sens, emprunter tous les langages, et reparaître sous toutes les couleurs.

Les mesures les plus instantes de salut public et les moyens les plus efficaces pour l'opérer deviennent bientôt, sous la main perfide de la malveillance toujours en activité, l'occasion de réveiller l'espoir de ses partisans et de les arracher à la juste vindicte publique, en rendant, par une erreur fatale, les patriotes victimes de ces lois révolutionnaires, qui, n'étant absolument dirigées que contre nos ennemis, n'auraient jamais dû frapper les hommes de la révolution,

(1) *Débats*, n° 538, p. 278-281; *Rép.*, n° 83; *M.U.*, XXXVII, 365-367; *B^{on}*, 21 vent.; *Mon.*, XIX, 674-75; *C. Eg.*, n° 573; *Ann. patr.*, p. 1943-44. Mention ou extraits dans *J. Sablier*, n° 1192; *J. Matin*, n° 576; *C. univ.*, 22 vent.

(2) P.V., XXXIII, 204.